

CONSEIL ECONOMIQUE  
ET SOCIAL

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
*Union - Discipline - Travail*

Abidjan, le 24 Mars 1998

LE VICE-PRESIDENT

Objet : Rapport de la Mission Ivoirienne à la  
5<sup>ème</sup> Assemblée Générale des Nations Unies  
à New-York du 15/09 au 23 /12/1997

A

Son Excellence Monsieur le Président  
du Conseil Economique et Social

ABIDJAN

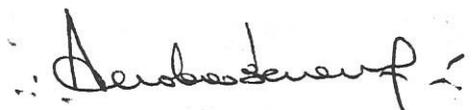
Monsieur le Président,

De retour de New York où vous nous avez fait l'honneur de représenter le Conseil Economique et Social à la 52<sup>ème</sup> Assemblée Générale des Nations Unies, nous avons l'honneur de vous transmettre, ce jour, le rapport final des travaux qui vient de nous parvenir.

Pour ce rapport, Monsieur ANO BOA a représenté le Conseil Economique et Social en qualité de membre du Comité de rédaction.

Excellence Monsieur le Président, nous vous prions de bien vouloir avoir de l'indulgence à notre endroit pour le retard avec lequel nous vous présentons ce rapport. Toutefois, nous portons à votre connaissance que de nombreux points de l'ordre du jour nous apparaissaient complexes et nécessitaient une analyse du Comité de rédaction afin de nous permettre de vous transmettre nos propres impressions.

Nous vous prions de croire, Excellence Monsieur le Président, en l'assurance de notre très haute considération.



ANO BOA Bernard

## COMPTE-RENDU DE LA 52<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES.

-----

Ouverte le 15 Septembre 1997 sous la présidence de Son Excellence Monsieur Hennady Udovenko, Ministre des Affaires Etrangères d'Ukraine, la 52<sup>ème</sup> Assemblée Générale des Nations Unies avait à son ordre du jour 160 points et devait couvrir la période du 15 Septembre au 23 Décembre 1997.

La délégation ivoirienne conduite par Son Excellence Monsieur Essy Amara, Ministre des Affaires Etrangères, a rejoint New York le 19 Septembre 1997. Elle était composée, outre le Ministre Essy, de 6 Ambassadeurs, 2 Députés, 2 représentants du Conseil Economique et Social et 1 Professeur de Droit International de l'Université d'Abidjan.

Repartie dans les 6 Commissions Sectorielles, elle a pu participer à toutes les réunions et suivre les Séminaires et Colloques en marge de la session de l'Assemblée. Messieurs EBA BOUSSOU Eustache et ANO BOA qui ont eu l'honneur de représenter le Conseil Economique et Social, ont simultanément suivi les séminaires et participé aux travaux de la Plénière.

D'un point de vue générale, nous avons noté que les travaux se sont déroulés selon le calendrier prévu malgré les situations inattendues qui ont perturbé le programme, notamment le problème irakien et la crise financière asiatique.

En marge des travaux de l'Assemblée Générale, la délégation ivoirienne a tenu chaque semaine une réunion pour faire le point sur le déroulement de la Session au niveau de chaque Commission et analyser les points d'ombre qui nécessitaient une consultation du Ministre des Affaires Etrangères. Une Commission chargée de la rédaction du rapport final mise en place comprenait, outre les diplomates en poste à New York, Monsieur ANO BOA Bernard, Conseiller Economique et Monsieur AKA Koby, Professeur de droit International à l'Université d'Abidjan.

En tant que représentants du Conseil Economique et Social et pour notre première participation à une Assemblée Générale de l'ONU, nous avons noté que l'image de la Côte d'ivoire à l'ONU est celle de la neutralité qui lui assure le respect total des représentants des autres pays. En effet, notre pays s'est toujours gardé de condamner un Etat membre. En cas de besoin, et lorsque le bon sens l'exige, il se limite à condamner les faits. C'est pour cette raison qu'elle a souvent eu la possibilité de servir de médiation dans de nombreux cas de conflits.

Durant toute la Session de l'Assemblée Générale, la délégation ivoirienne a montré un grand intérêt à sa participation aux divers travaux et elle a relevé que la participation des cadres non diplomates était à encourager du fait que la gestion de l'ONU est une vivante expérience qui contribue à leur formation. En effet, la méthode de travail dans cette Institution, la gestion des hommes et des biens, de même que la rigueur dans le temps et dans l'argumentation, contribuent énormément à la formation des délégués.

Nous avons pu observer aussi qu'après la dislocation du bloc soviétique, une nouvelle forme d'antagonisme est en train de naître, notamment celui créé par la solidarité du bloc occidental face aux pays ACP dont le lobby se limite essentiellement aux pays en voie de développement.

Nous pouvons signaler au passage que tous les projets dont l'un de ces pays a pu avoir l'initiative au cours de cette 52<sup>ème</sup> Assemblée, ont été purement et simplement reportés à la 53<sup>ème</sup> Assemblée. Il convient de noter également que les aides accordées aux pays ACP par la Banque Mondiale dans le cadre de programmes sectoriels ne sont pas toujours une démarche de nos gouvernants mais une conséquence de la ratification de certains accords conclus à l'ONU. C'est par exemple le cas du développement de la forêt tropicale en Côte d'Ivoire. Ces accords sont les résultats des travaux des Sous Commissions qui ne tiennent toujours pas compte des spécificités des pays intéressés. Il suffit donc qu'un pays ne soit pas représenté à ces sous-commissions pour qu'il soit victime d'une décision qui peut avoir des conséquences désastreuses sur sa politique de développement.

Aussi, la délégation ivoirienne a demandé au Ministre des Affaires Etrangères de tenir compte de ces exigences dans la composition des délégations à venir. Et si le séjour des membres non diplomates devait se limiter à un mois, il faudrait prévoir trois personnes par Institution (Université, Assemblée Nationale et Conseil Economique et Social).

D'autre part en raison du report de nombreux points importants de l'ordre du jour de la 52<sup>ème</sup> Assemblée Générale, notamment ceux proposés par les pays des ACP, la délégation ivoirienne a demandé au Ministre des Affaires Etrangères de reconduire la totalité des membres pour la 53<sup>ème</sup> Assemblée Générale afin que ceux-ci suivent la conclusion de ces dossiers et enrichissent leurs connaissances.

Elle a enfin préconisé que l'Etat fasse un effort pour permettre la participation à ces Assemblées Générales, de Hauts Fonctionnaires du Ministère de l'Economie et des Finances et de Journalistes ivoiriens.

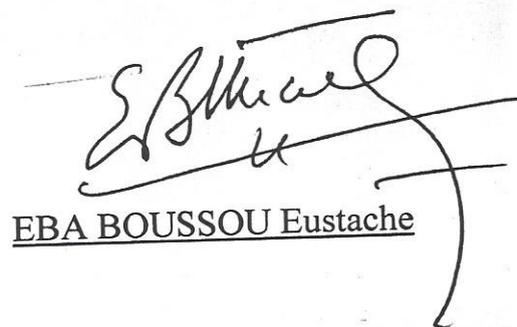
Pour les premiers, il s'agit de leur faire connaître le mécanisme des relations internationales et le coût de la vie aux USA, principalement à New York lors des Sessions de l'ONU afin qu'ils cernent la nécessité de mettre en place un budget conséquent pour la prise en charge des délégués.

Pour les seconds, leur participation devrait leur permettre de comprendre le fonctionnement de l'Institution, son pouvoir de décision et les incidences de ces décisions sur la politique de développement national. Cela mûrira certainement leur jugement dans l'appréciation des faits relatifs à la gestion de nos Etats et des problèmes relevant de la gouvernance.

Fait à Abidjan, le 23 Mars 1998



ANO BOA Bernard



EBA BOUSSOU Eustache